

GESTION DES DÉCHETS ET DES EAUX USÉES POLLUÉES

Aula de l'Ecole de la construction
Tolochenaz, jeudi 18 mai 2017

Bienvenue

PROGRAMME

- Accueil et objectifs de la séance par M. Baptiste Monnard
- Contexte, traitement des eaux usées polluées, perspectives par M. Christophe Paillard - DGE
- Témoignage de M. Lionel Beati
- Témoignage de M. Jean-François Dedominici
- Questions / Réponses
- Synthèse et conclusion par M. Baptiste Monnard
- Apéritif

ACCUEIL ET OBJECTIFS DE LA SÉANCE

Baptiste Monnard

Maîtrise fédérale de peinture

Vice-président de la Fédération

Président du Groupe vaudois des entreprises de plâtrerie
et peinture

GÉNÉRALITÉS

Christophe Paillard

Assainissement industriel - chantiers

Direction générale de l'environnement

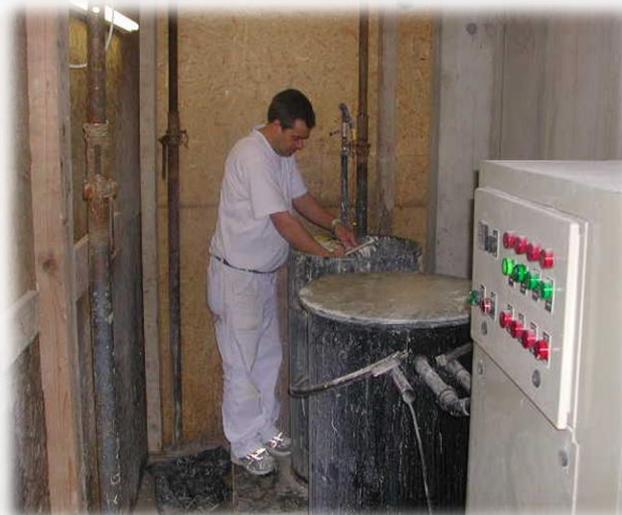
christophe.paillard@vd.ch

tél. **021 316 75 33**

Gestion des eaux usées polluées

Entreprises de plâtrerie & peinture

FVE - GVEPP 18.05.2017



Un élan pour l'environnement



1. Contexte

- ❖ Droits, devoirs, règles et organisations (résumé)

2. Gestion des déchets

- ❖ Point de la situation et nouvelle classification des déchets (rappel)

3. Traitement des eaux usées polluées

- ❖ Eaux utilisées et chargées de produits de revêtements, **sans solvant**

4. Perspectives

- ❖ Démarche volontaire des **Vrais Pros, d'ici à fin 2019**
- ❖ Déclaration de conformité de la DGE

Bases légales - Organisation



Démocratie = droits + devoirs

Règlementations fédérales

(lois, ordonnances, recommandations, etc.)



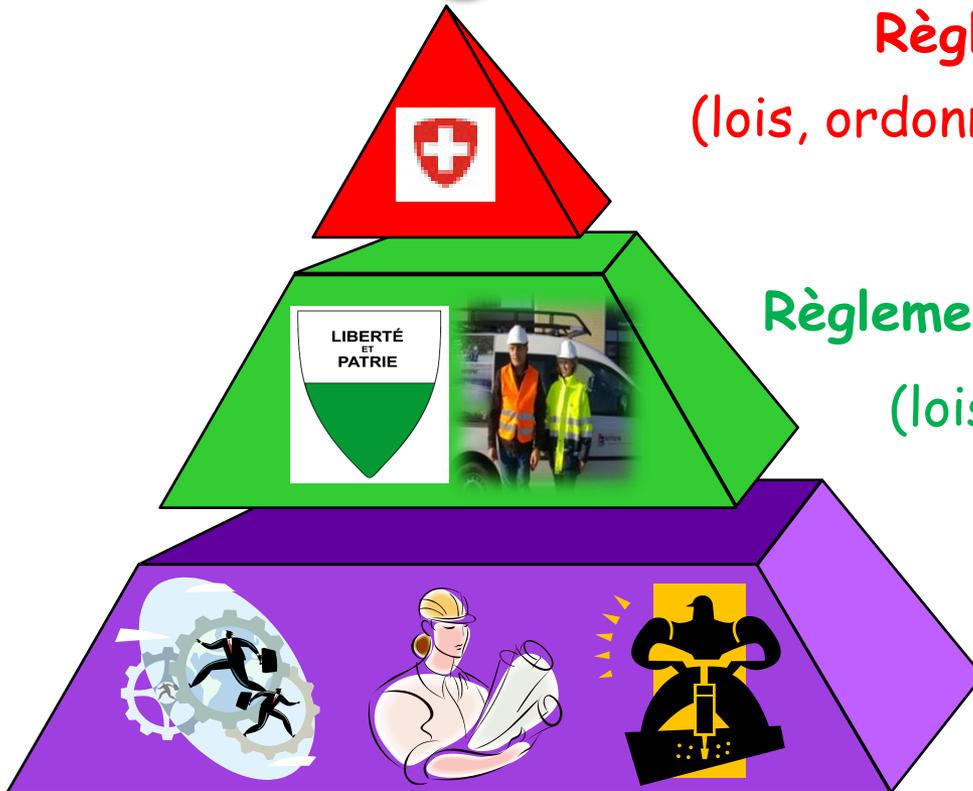
Règlementations cantonales + communales

(lois, règlements, directives, etc.)



Aspects contractuels

Au nom du maître d'ouvrage,
mise en application par la DT
et/ou les entreprises



L'environnement a des droits (LPE - 1983)

A chacun ses devoirs (OFEV - 1995)

❑ **Devoir de diligence** (art.3 LEaux)

Chacun doit s'employer à empêcher toute atteinte nuisible aux eaux en y mettant la diligence qu'exigent les circonstances

❑ **Principe de causalité** (art.3a1 LEaux)

Celui qui est à l'origine d'une mesure prescrite pour garantir la protection des eaux et de l'environnement au sens large en supporte les frais ***pollueur = payeur***

❑ **Devoir d'éthique**

Aspects humains, sociaux, **image de marque** de l'entreprise et de sa profession, etc...

****Les Vrais Pros sont soucieux de l'environnement****

Bénéfice = Image de marque des *Vrais Pros*
(déclaration de conformité de la DGE)

Gestion des eaux et des déchets

Informations FVE – GVEPP / DGE



1992 – 1^{ère} info FVE / DGE

1995 – OFEV

1998 – 2^{ème} info FVE / DGE

2017 – 3^{ème} info GVEPP / DGE

FREPP 12 ans de collecte des déchets !



2017: Année record!

Année après année la collecte des déchets spéciaux est un véritable succès. Et 2017 ne fait pas exception, car les entreprises de peinture-pièces romandes ont été nombreuses à amener leurs déchets de peinture dans les six points de collecte proposés.

Les Vrais Pros sont soucieux de l'environnement

En participant à la collecte, les Vrais Pros éliminent leurs déchets de peinture de manière appropriée. Par ailleurs, ils se réjouissent de constater que la

à tout simplement passé la barre symbolique des 100 tonnes avec 83 357 kg de peinture sans solvant et 21 366 kg de peinture avec solvant. Cette année, 92 entreprises ont participé à la collecte.

En participant à la collecte, les Vrais Pros éliminent leurs déchets de peinture de manière appropriée. Par ailleurs, ils se réjouissent de constater que la

tation ci-dessus. Elle pourra ainsi être jointe aux différentes offres et soumissions. Rendez-vous en 2018 pour la prochaine collecte des déchets

Confédération suisse romande
des entreprises de peinture-pièces
FREPP

ATTESTATION

L'ENTREPRISE
Couleurs et peintures Sàrl
Romande (VD)

à partir de la collecte 2017 organisée par la FREPP
et soumise dans le cadre d'un inventaire, soumission et inscription
de son activité de peinture.

2017

Peinture sans solvant
83 357 kg (80%)

Peinture avec solvant
21 366 kg (20%)

Total: 104 723 kg

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de l'environnement OFEV

OMoD: Mouvements de déchets à l'intérieur de la Suisse

Classification des déchets provenant des entreprises de peinture (selon LMoD, état au 1er juillet 2016)

Les définitions sont présentées sous forme de texte suivi, les exemples sont précédés de puces.

Déchets sans solvants

08 01	Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution, de l'utilisation et du décapage de peintures et de vernis
08 01 12 [-]	Déchets de peintures et de vernis, autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11 <ul style="list-style-type: none"> • Produits de revêtement diluables à l'eau (liquides ou solides) • Résidus de peintures diluables à l'eau (liquides ou solides) • Produits de revêtement séchés • Déchets de vernis en poudre
08 01 16 [-]	Boues aqueuses contenant des peintures ou des vernis, autres que celles visées à la rubrique 08 01 15

08/05/2017



Le partenariat

Angles de visions / Convergences



- Liberté, travailler avec = confiance
- Communiquer = échanger, informer, former = évoluer
- **Partenariat (compromis / consensus)**
 - **Bases légales** = des outils, pas des armes !
 - **Limitier** les charges administratives = aucune charge supplémentaire pour l'entreprise
 - **Assainissement** basé sur le volontariat de l'entreprise, d'ici à fin 2019
 - Donner de la visibilité aux ***Vrais Pros*** = déclaration de conformité DGE

Mettre de la couleur
dans nos vies...



Pas dans nos eaux !!!

Plus jamais ça !!!

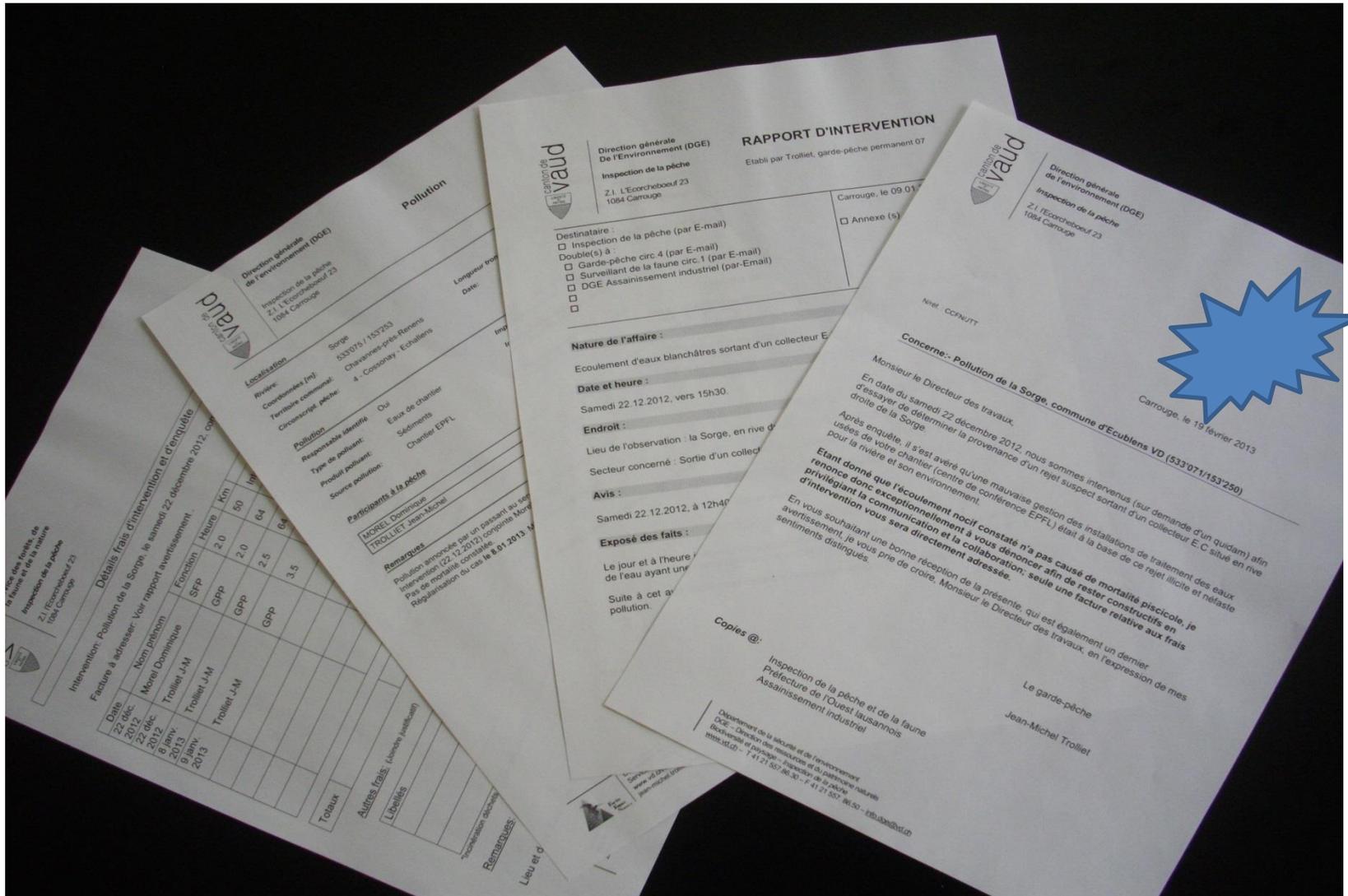


Plus jamais ça !!!



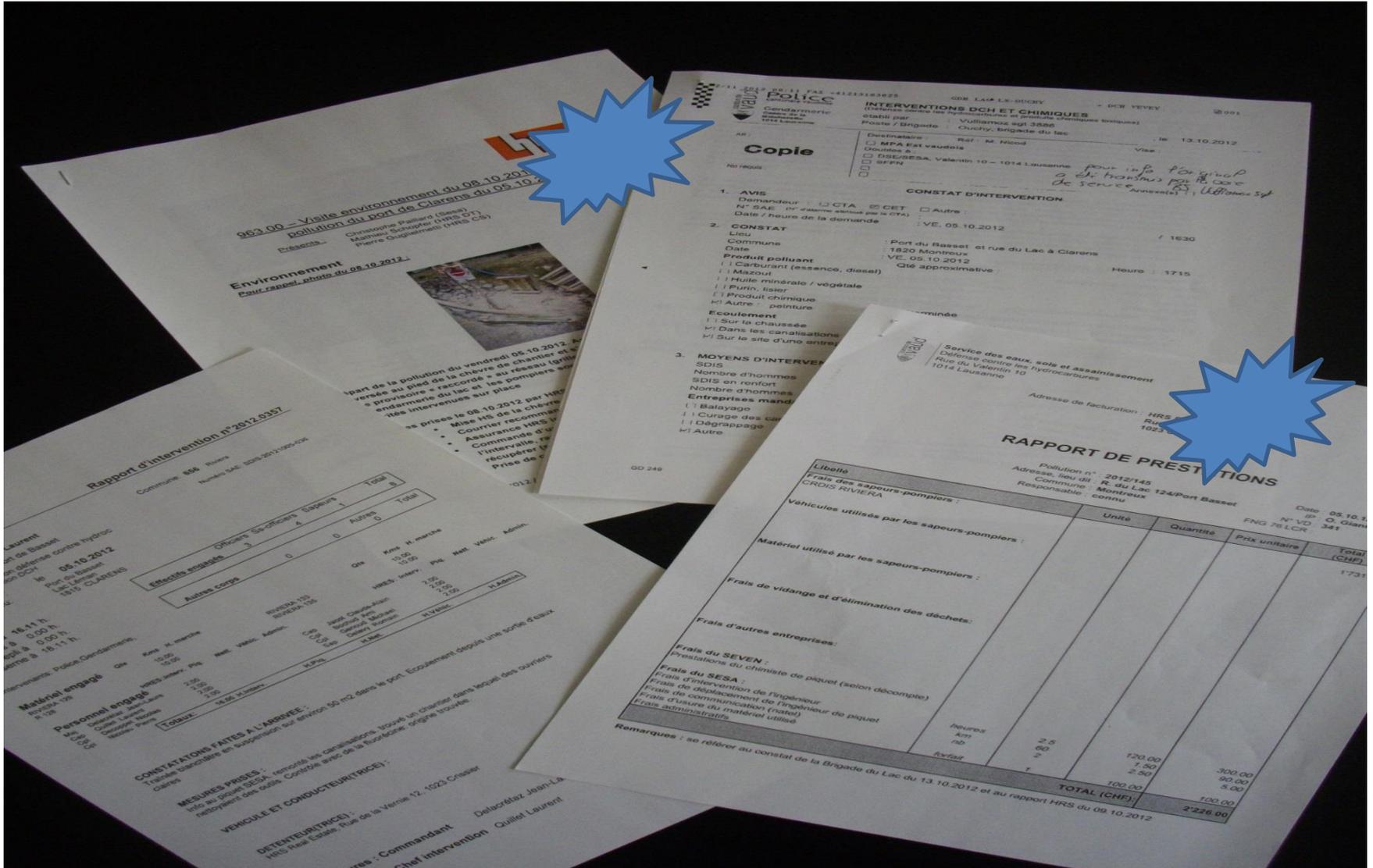
Pollution d'un cours d'eau (sans mortalité)

Démarche administrative (dernier avertissement)



Pollution des eaux = intervention

(Police, SDIS spécialisés = frais)



Pollution du Léman (produit soluble à l'eau)

500 litres
Fr. 60'000.– d'assainissement
100 % des frais au pollueur



30 jours-amende à l'ouvrier
(sursis 2 ans)
45 jours-amende au *responsable de
l'entreprise* (sursis 2 ans)

 ,etc....!



Les eaux utilisées et contenant des produits de revêtement (sans solvant) sont des **eaux usées polluées (EUP)**, principalement des eaux de nettoyage de matériels.

Les **EUP** ne doivent en aucun cas être directement infiltrées dans le sol (chantier) ou déversées dans une canalisation d'eaux claires ou d'eaux usées (chantier & atelier)

Les **EUP** doivent être :

- ✓ stockées, transportées et éliminées comme déchet liquide (CRIDEC SA).
- ✓ prétraitées dans une installation mobile raccordée au réseau d'eaux usées (EU)
- ✓ **recupérées, transportées et traitées à l'atelier/dépôt (EU)**

Le choix de son installation de traitement des **EUP** pour son atelier-dépôt se détermine en fonction de la taille de son entreprise et de son volume de production d' **EUP en atelier et sur ses chantiers** (y compris les EUP de ses sous-traitants).

EUP – (floculation + filtration) = EU ➡ STEP

Tout récupérer

Tout éliminer comme
déchet liquide !

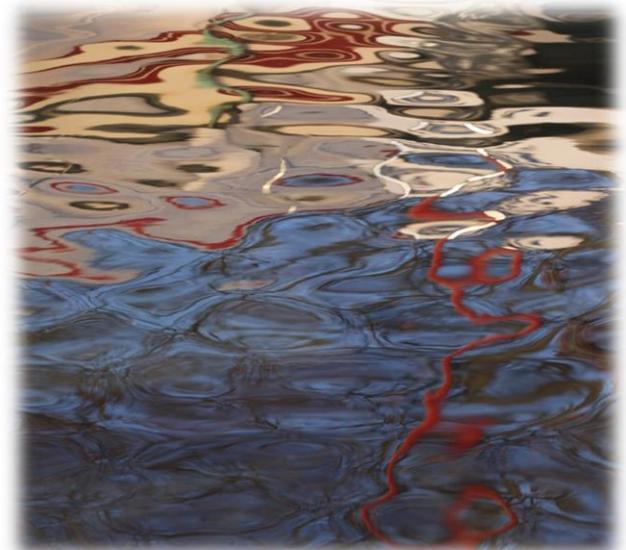
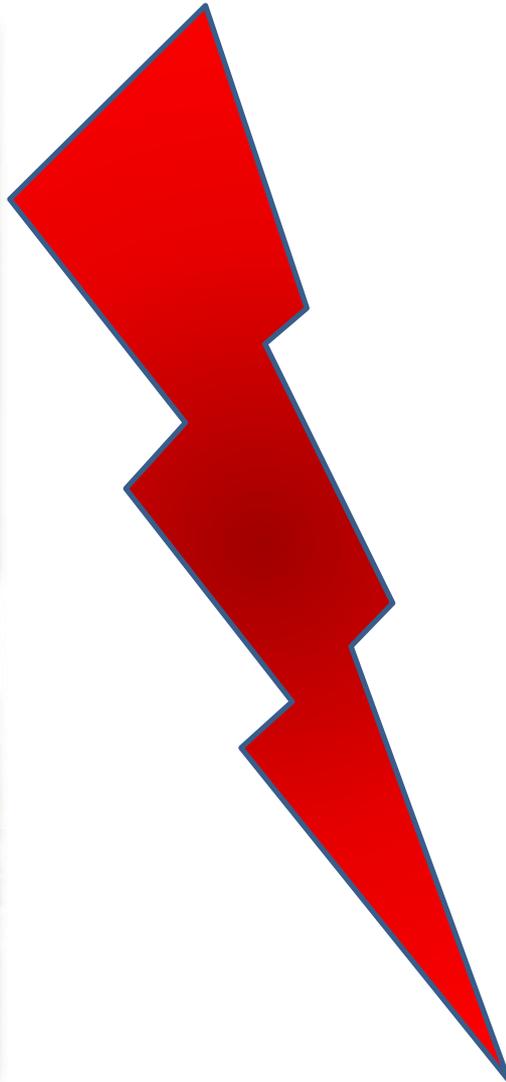


Elimination des déchets liquides



La séparation liquide / solide

Plâtrerie – peinture = floculation / filtration



Traitement automatique I

Systeme de floculation/filtration (séparation liquide/solide)



Traitement automatique II

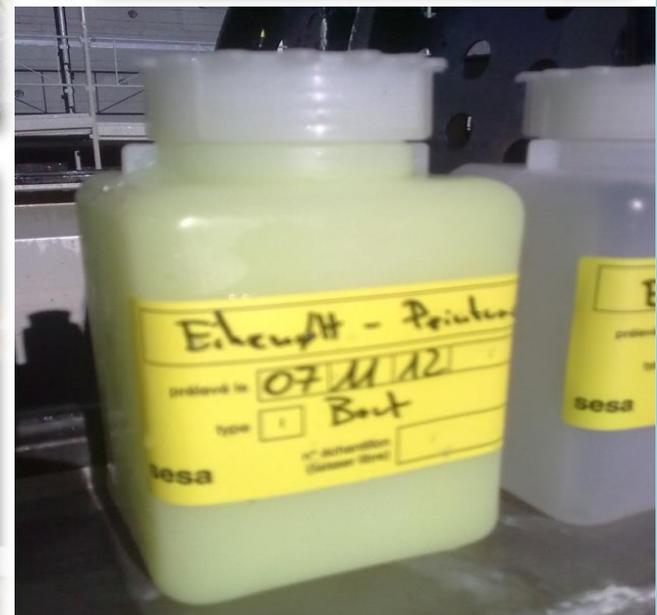
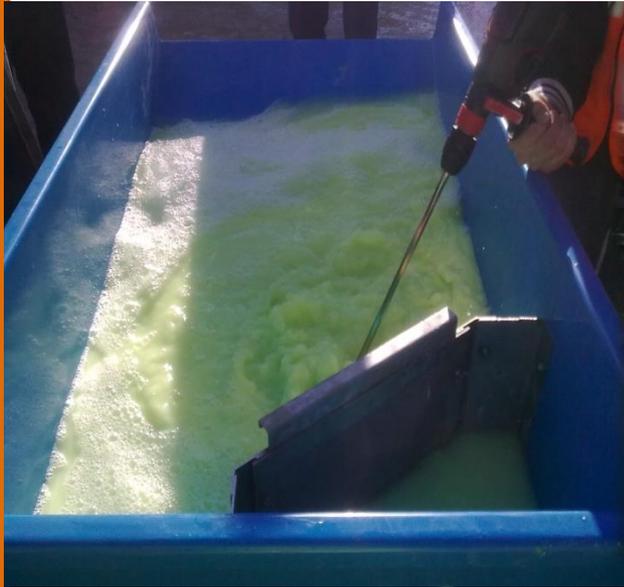


Traitement automatique III

**Après traitement,
réseau d'eaux usées**



Traitements manuels tests / analyses



Une réalité qui doit évoluer

Déversements directs
aux eaux usées



Une solution proportionnée à chaque taille d'entreprise (PME - PMI)

ROTA!

ROTACLEAN

Station de nettoyage écologique d'outillage à peindre et de recyclage de l'eau



80 M für mobilen Einsatz

Die Waschwässer werden im 80 l Reaktionsbehälter gesammelt. Bei vollem Behälter wird über

Unité AS 80



80 MK für Kreislaufbetrieb

Die Auswascharbeiten werden mittels Waschpistole oder Rollerreinigungsgerät direkt über

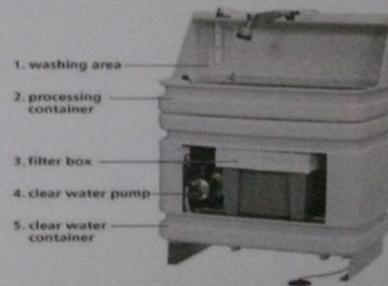


80 M STB mit Waschtrog und Stapelbehälter

Die anfallenden Abwässer fließen vom Waschtrog in den Sta-

Page 2 sur 5

PETITE UNITÉ COMPACTE AVEC UN SYSTÈME INTÉGRÉ DE RECYCLAGE L'EAU.



09/05/2017

Retours et traitement à l'atelier-dépôt I



Concept Eco

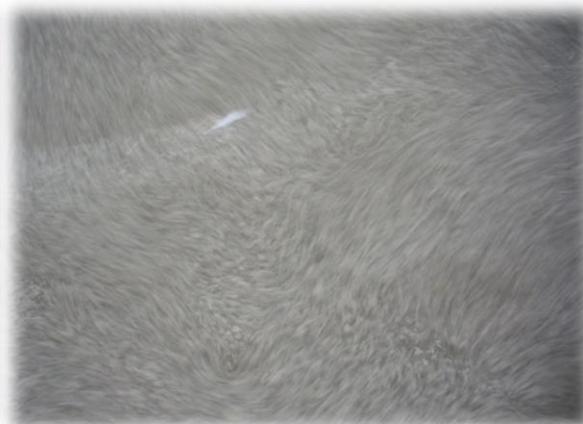
- Tri des déchets.
- Traitement et utilisation de l'eau.
- Comportement environnemental de l'individu.
- Choix des produits.
- Etiquette écologique.



Retours et traitement à l'atelier-dépôt II



Retours et traitement à l'atelier-dépôt III

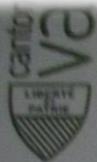


Nettoyage sans déversement

Exploitation sans utilisation d'eau



La déclaration de conformité (version 2010) Version 2017 simplifiée (projet)



Assainissement industriel

Chemin des Boveresses 155
1066 Epalinges

Déclaration de conformité Plâtrerie – Peinture

Prétraitement des eaux polluées relatives aux activités
de l'entreprise sur site et sur ses chantiers

Bénéficiaire

Entreprise

<<>>

Rue / n°

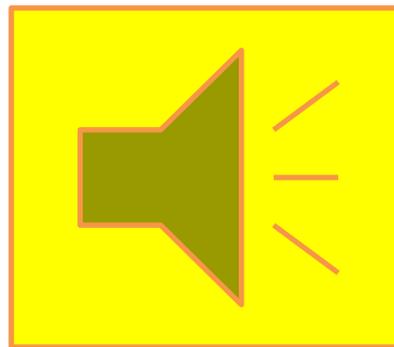
<<>>

NPA / lieu

<<>>

09 / 05 / 2017

Protéger son environnement,
c'est savoir évoluer
avec son temps



H₂O

fin 2019

- ❖ Le ***Vrai Pro*** remplace son lavabo/dévidoir de son atelier-dépôt par une installation de floculation/filtration raccordée au réseau d'eaux usées ou par une installation de nettoyage sans déversement (circuit fermé, sans utilisation d'eau)
 - **Investissement de l'entreprise pour son entreprise**
- ❖ L'entreprise prend volontairement contact avec la DGE pour une visite/discussion personnalisée, suite à son investissement
- ❖ La DGE établit/transmet la **déclaration de conformité** à l'entreprise

**L'entreprise valorise son savoir-faire
en matière de gestion de ses eaux usées polluées,
vis-à-vis de ses clients**

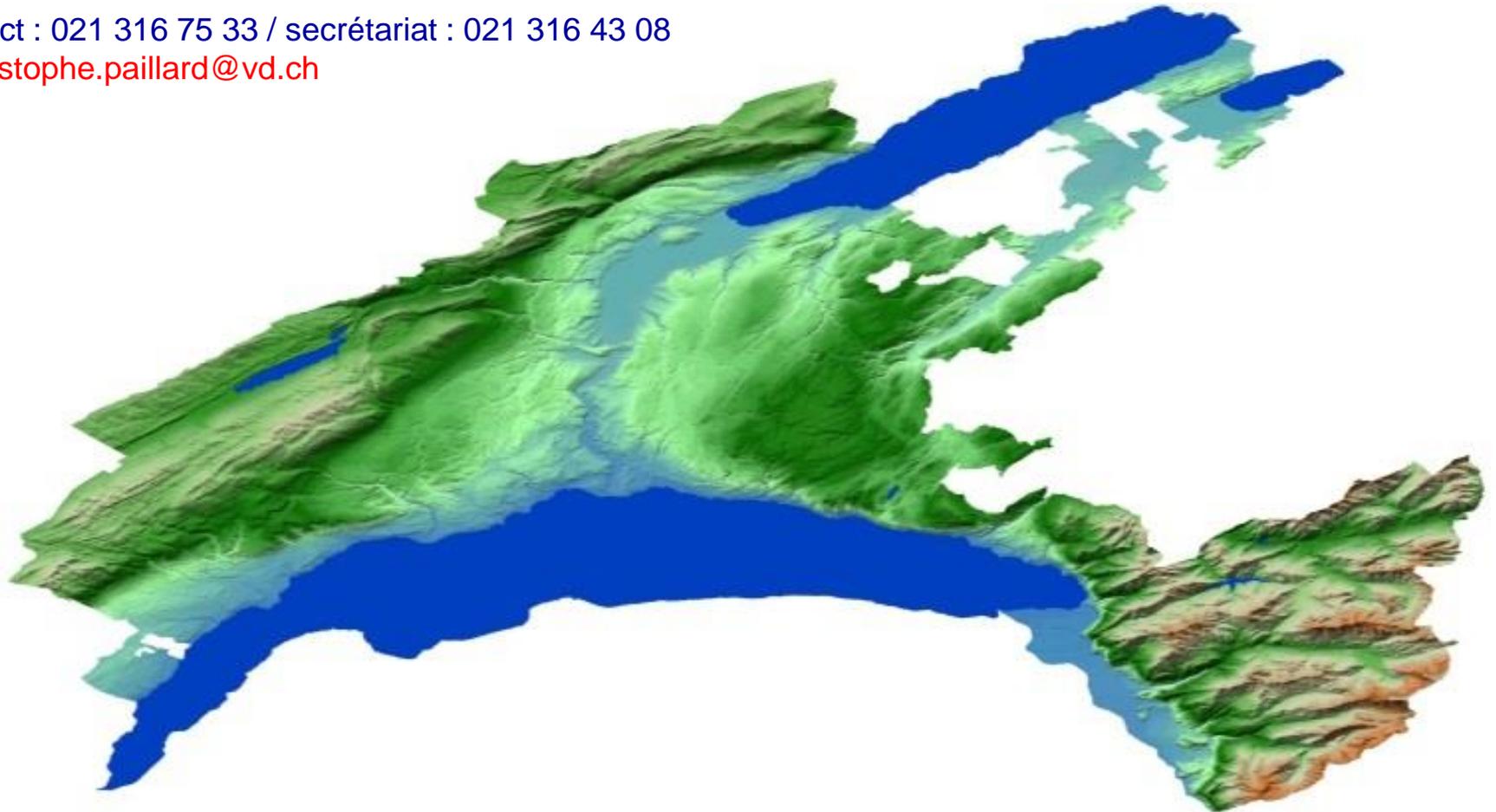
Merci aux ***Vrais Pros***
soucieux de protéger leur environnement !

Direction générale de l'environnement (DGE)

Direction de l'environnement industriel, urbain et rural (DIREV) - Assainissement industriel

direct : 021 316 75 33 / secrétariat : 021 316 43 08

christophe.paillard@vd.ch



TÉMOIGNAGE D'UN ENTREPRENEUR

Lionel Beati

Associé gérant de l'entreprise BJ, Beati Joseph Sàrl à Grandson

NOTRE ENTREPRISE

- 10 COLLABORATEURS
- 3 APPRENTIS
- 2 MAÎTRISES
- ET UNE MACHINE A TRAITER LES EAUX

NOS EAUX DE TRAVAIL

EXPÉRIENCE DE 2012 À 2017

POURQUOI CE CHOIX ?

- Notre philosophie : être respectueux de l'environnement
- Un Label Ecopeinture
- L'envie de changer nos habitudes
- Le traitement de tous les déchets - avec un suivi
- Le respect de l'eau et de notre environnement



NOTRE CHOIX :

LA MACHINE A TRAITER LES EAUX
PAR FLOCCULATION ET FILTRATION.

COMMENT GÉRONONS-NOUS NOS EAUX DE CHANTIERS ?

- Les eaux de lessivage avec résidus de peinture
- Bidons d'eau souillée de peinture et autres...
- Nettoyage de bidons de crépis
- Bidons d'eau avec du plâtre et mastic
- Nettoyage des outils



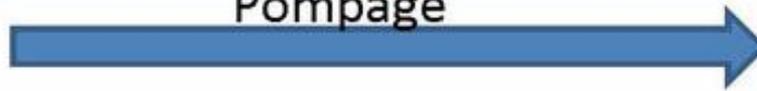
**TOUTES LES EAUX SOUILLÉES
RETOURNENT A L'ATELIER POUR
ÊTRE TRAITÉES.**



Floculation Filtration

Poste de lavage
avec décanteur

Pompage



Turbo Wash

Poste de lavage





Décantation en cascade et près filtration

Pompage



Poste de Flocculation /
Filtration



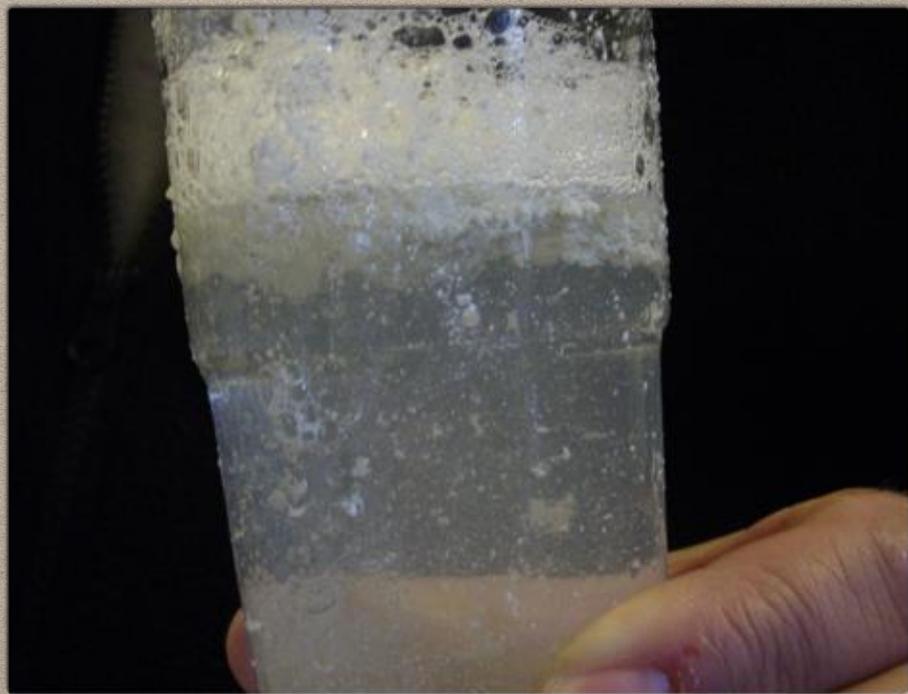
Filtration



Renvois dans les
eaux usées.

Brut

Sootie



LES COÛTS

- Achat et branchement
- Coût de fonctionnement par année et entretien
- Prix à la filtration

Achat et branchement

- Poste de lavage (Wamab) CHF **1'071.00**
- Station de séparation (Colorfree) CHF **2'076.00**
- Nettoyeur de rouleaux-pompe-kit lavage CHF **1'585.00**
- Raccordement sanitaire et électrique CHF **1'700.00**
- Gestion et mise en place CHF **360.00**

**COÛT TOTAL DE
L'INSTALLATION
CHF 6'794.00**



- **Coût des filtrations par année pour 10 personnes**

- Filtres CHF 463.40
- Agent séparateur CHF 121.00
- Eau 5.4m³ CHF 8.64
- Electricité CHF 27.30
- Utilisation machine (78H) CHF 6'201.00
- Entretien (18H) CHF 1'431.00

COÛT DE FONCTIONNEMENT

CHF 8'310.00

- **Prix à la filtration**

CHF 32.00



**LE SESA NOUS DÉLIVRE
UNE DÉCLARATION DE
CONFORMITÉ.**

fin

TÉMOIGNAGE D'UN ENTREPRENEUR

Jean-François Dedominici

Associé gérant de l'entreprise www.entree-en-matiere.ch
à Chailly-sur-Montreux

Nos objectifs.

On vend et on applique des peintures issues du:

- Renouvelable,
- De la proximité (Suisse et Europe).
- De la durabilité.

En résumé on doit avoir:

- Une attitude Eco – responsable.
- Anticiper une obligation légale.
- Le faire savoir à notre clientèle.
- Une démarche Eco - publicitaire

L'attitude finale de notre
travail.

LE NETTOYAGE DE NOTRE
OUTILLAGE

1. La solution habituelle: le tout à l'égout.



2. La solution respectueuse: zéro rejet

HIER



AUJOURD'HUI



La Marque Enviropius ROLLERS CLEANER

- 3-4 types de machines, d'autres en études pour le nettoyage des outils en phases aqueuses et en phases solvants.
- Une ecosolution de nettoyage, qui ne se jette jamais, mais qui se recycle par décantation.
- Des accessoires (bacs de trempage au chantier, stations de décantation dans l'atelier).

POURQUOI UNE STATION ROLLERS CLEANER ?

- Gain de temps (mécanisation du nettoyage)
 - 30 secondes à 2 mn par outil
 - Du temps libéré pour rouler et facturer des M2 supplémentaires
- Consommation d'eau réduite
 - Moins de **15 litres** par an et par peintre
- Peu de déchets à retraiter
 - Moins de **10 kg** par an et par peintre
- Réduction des coûts d'outillage
 - Augmentation de la durée de vie des brosses et manchons
- Respect de l'environnement et de la réglementation
- Valorisation de l'image de votre entreprise

Les raisons de notre
choix.

Nos désirs et nos
objectifs.

Entrée en matières sàrl.

JF. et L. Dedominici

RCI 2.3 -- Bibac station de lavage semi
automatique
pour 1-2 personnes prix env. CHF 3'600.- HT



**ROLLER CLEANER RCI 4 V15. -- LA SOLUTION
AUTOMATIQUE
pour 5-8 personnes prix env. CHF 5'600.- HT**



ROLLER CLEANER RCI 4 -- LA SOLUTION AUTOMATIQUE

pour 10 personnes et plus
Prix de CHF 9'000.- à 10'500.- HT



Hygiène et sécurité

Produit issu des agro-ressources non alimentaires.

Produit **100% recyclable**. Il peut être filtré (avec un filtre à Adapté) afin de séparer les pigments de peinture ou de résine et d'être ainsi régénéré.

Pas d'évaporation du produit

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

ASPECT.....liquide ambré

ODEUR.....faible

DENSITE.....1,05

POINT ECLAIR..... > 100°C

SOLUBILITE totale dans l'eau

Hygiène et sécurité

STOCKAGE.....Pas de mesures particulières

EPI..... Gants et lunettes (lors des manipulations)

Economie réalisée

- Du temps au nettoyage
- La prolongation de la vie des rouleaux
- On dispose d'un tableur d'analyse de timing.
- Par ex. le nettoyage de 20 manchons par semaine = fait réaliser une économie de CHF 6'000.– par année

Les 10 Commandements

1. La quantité de résine perdue avant nettoyage, je réduirai.
2. La durée de vie des matériaux, je prolongerai.
3. Du jetable vers le durable, j'irai.
4. L'acétone, point je ne consommerai.
5. Les risques, je réduirai.
6. Les déchets, je limiterai.
7. Mon image, je valoriserai.
8. Le nettoyage, je mécaniserai.
9. La qualité, je produirai.
10. A la substitution, j'adhérerai !

Contact et informations personnalisées

- L. Dedominici 079 576 48 07
- JF. Dedominici 079 623 43 07
- Ludovic.dedominici@gmail.com



QUESTIONS / REPOUNSES

Liste non-exhaustive d'entreprises spécialisées dans le pré-traitement (floculation/filtration) des eaux usées polluées

Raison sociale	Contact	Adresse	Mail	NPA	Lieu
ALFONS HOPHAN AG	055 618 40 90	Am Linthli 1	info@hola.ch	8752	Näfels GL
DIMATEC SA	022 796 44 44	Ch. de la Verseuse 3	info@dimatec.ch	1219	Aire GE
DLK Technologies SA	032 930 50 50	Ch. des Aulnes 1	service@dlk.ch	2400	Le Locle NE
ECOPLAST	021 637 37 57	Z.I. Mont-de-Faux	info@ecoplast.ch	1029	Villars-Ste-Croix VD
EnviroChemie AG	055 286 18 18	Twirrenstrasse 6	office@envirochemie.ch	8733	Eschenbach SG
PEKA	071 992 05 05	Industriestrasse 41	info@peka.ch	9462	Ebnat-Kappel SG
STORCH (Suisse) AG	062 738 38 88	Dorfstrasse 32	info@storch.ch	5054	Kirschleerau AG
TALIMEX SA	058 715 53 60	Ch. de l'Esparcette 4	roland.maradan@neovac.ch	1023	Crissier VD

SYNTHÈSE ET CONCLUSION

par M. Baptiste Monnard

MERCI DE VOTRE ATTENTION ET BONNE SUITE

